vous de grands édifices de pierre et plusieurs bâtiments considérables, sur un site tout formé pour le plaisir des yeux.

Quel est ce domaine enchanteur ? quels sont les heureux habitants de cette demeure privilégiée ?

Hélas ! il n'est point de bonheur dans cette maison ; ceux qui l'habitent sont incapables de comprendre ce mot ; leur sort ici-bas n'est point celui des autres hommes. La plus triste et la moins connue des classes de l'humanité y vit loin du tourbillon du monde, sous les soins admirables de la charité aidée de la science, et cela compose un peuple à part dans une si belle et si joyeuse contrée.

Cette maison, c'est l'asile de Beauport.

Quand ce nom tombe des lèvres de votre guide, un sentiment inexprimable coupe court à la conversation.

—Les fous !....pauvres gens !....c'est donc là !....

Et, parfois, vous avez le courage de passer outre, sans vous arrêter devant les jardins, les champs, la pelouse, les fenêtres, où travaillent, se promènent et se groupent de nombreux individus que l'on prendrait pour les employés et les serviteurs du vaste château.

Mais si vous mettez pied à terre, si vous pénétrez dans ce séjour étrange, combien plus vous ressentirez d'émotions ! Ceux qui y sont passés me comprendront, car ces lignes réveilleront en eux le souvenir d'un spectacle qu'il n'est pas possible d'effacer.

Au milieu du calme, de la propreté et de l'ordre qui nous frappent partout, s'agite une population qui donne à toute chose un sens inusité, qui fait naître une pensée pénible, énervante, accablante en un mot.

Huit cents personnes sont là qui vous entourent, et parmi ces huit cents têtes il ne s'en rencontre pas une qui ait sa raison ! Des figures humaines, mais point l'étincelle de l'intelligence. Des traits roidis et transformés, pour ainsi dire, par l'allure vague et rentrée du regard. Un monde où il ne reste plus que la machine humaine. Des automates dans lesquelles on a la douloureuse certitude de savoir que la vie existe ! C'est le tombeau, mais ce n'est pas la mort. Le mouvement y est un trompe-l'œil plus affligeant que l'herbe du cimetière.

***

Il y a une trentaine d'années, le Canada ne possédait aucun refuge particulièrement ouvert aux aliénés. Ces malheureux étaient reçus dans les hospices et dans les hôpitaux où ils se trouvaient mêlés aux autres infirmes. Nul traitement spécial ne les y attendait.

Leur nombre croissant inspira l'idée de fonder une institution pour le traitement des maladies mentales. En 1845, des particuliers, appuyés par le gouvernement, achetait l'ancien manoir seigneurial du sieur Giffard, assez spacieux pour contenir cent-vingt personnes avec les gardiens ; puis, cinq ans plus tard, comme il fallait s'agrandir, la magnifique propriété du juge de Bonne devint le siége de l'établissement dont le vrai nom est " l'asile de Québec," quoiqu'on le désigne communément sous celui d'asile de Beauport. Depuis, des modifications importantes, au point de vue de l'agrandissement, du confort, des soins et de la régie en général, ont fait de cette maison à peu près l'une des premières de son ordre dans le monde entier. C'est maintenant une vaste administration, qui ira toujours grandissante, car le besoin en est de plus en plus rigoureux, le nombre des malades augmentant sans cesse.

De là, donc, nécessité de faire connaître aujourd'hui au public comment fonctionne cet établissement, quels sont ses moyens, ses besoins, et les gages qu'il offre à la confiance du peuple et des gouvernants.

Les directeurs ne pouvaient choisir un moment plus convenable pour cet exposé ; aussi n'ont-ils pas fait cette année un rapport dans la mesure restreinte de ceux qu'ils sont dans l'habitude de soumettre aux Chambres. C'est bel et bien une *étude* qu'ils présentent cette fois, un livre qui ne se rattache que de très-loin aux brochures bleues officielles.

L'asile,—propriété d'une compagnie particulière,—est subventionnée par la Province pour les malades que cette dernière y envoie. Le chiffre de la dépense étant assez élevé, il importe que les contribuables soient mis au courant de son administration. Or, un simple rapport ne pourrait suffire, et de plus le temps était arrivé de répandre partout des notions exactes et des renseignements qui font défaut en cette matière. On va voir ce que cela signifie.

***

Le gouvernement paie $143 par malade chaque année. Cette somme minime, (comparée aux statistiques du même genre en Europe et aux Etats-Unis) décharge la Province des soucis d'une administration compliquée et manifestement insuffisante lorsqu'elle reste aux mains de l'Etat. Au moyen de preuves nombreuses, les directeurs nous montrent que sur le chapitre du coût d'entretien en général l'asile de Québec est irréprochable. Il est même au bas de l'échelle des chiffres si l'on prend comme terme de comparaison les asiles d'Angleterre, de France, des Etats-Unis et ceux des trois autres grandes provinces canadiennes. La législature provinciale doit donc se sentir bien à l'aise sur ce point, qui est comme la clef de voûte du système adopté par elle.

" Il n'y a pas de doute, disent les inspecteurs des asiles et prisons dans leur rapport de 1871, que le montant absolu donné par le gouvernement à l'asile de Québec est fort élevé, mais c'est là la conséquence toute naturelle du grand nombre d'aliénés qu'il y a en voie, et non à l'effet d'une trop grande prodigalité dans la subvention individuelle."

En lisant le rapport ou relevé étendu qui nous occupe aujourd'hui, les plus difficiles se convaincront de la vérité de cette assertion. Notons encore que, en vertu du dernier contrat passé avec les propriétaires de l'asile, le gouvernement ne verse les $143 que pour 650 individus,—les autres ne lui coûtent que $132, et en ce moment il y en a environ 150 de cette dernière catégorie.

Cependant, on peut prévoir qu'un jour viendra où, avec le secours de nos industries plus avancées, il sera possible aux administrateurs de l'asile de réduire davantage cette dépense. " Loin de l'Europe à laquelle nous devons demander les produits nécessaires que notre pays ne possède point, il nous faut payer des frais considérables de transport auxquels se joignent les droits de l'impôt. Ajoutons encore la sévérité du climat de la saison d'hiver dont la longueur nécessite une quantité beaucoup plus considérable de combustible que nous sommes obligés d'aller chercher à l'étranger." Disons aussi avec le rapport que le prix de la main-d'œuvre, depuis deux ans, s'est élevé de 24 par cent, c.-à-d. de près d'un quart.

Pour le moment, voici le coût pour soin et entretien de chaque malade dans les asiles de différents pays :

		Coût par année
Angleterre :		$122.20
France :		136.58
Etats-Unis :		257.69
Canada :	Ontario ; Asile de Toronto	131.75
"	" " London	129.24
"	" " Rockwood	143.00
"	Nouv.-Brunswick ; Asile de St. Jean	111.76
"	Nouvelle-Ecosse ; Asile d'Halifax	186.64
"	Québec ; Asile de St. Jean	265.85
"	" Asile de Québec	108.00

Ce résultat en faveur de l'asile de Québec s'explique par le bon ordre du service et l'économie bien réglée que les directeurs font régner chez eux. On ne lira pas sans plaisir la description suivante qu'ils nous donnent et que l'on sait être rigoureusement exacte :

" Notre Asile est confortable, mais modeste dans son intérieur et dans son extérieur ; une propreté scrupuleuse y remplace la richesse. Nos efforts tendent à donner à cet intérieur le cachet de la vie de famille, non pas telle qu'on la voit chez la bourgeoisie, mais telle qu'on l'admire chez l'humble et honnête artisan, chez le cultivateur sobre et laborieux ; car les malades reçus dans notre institution appartiennent, en grande partie, à la classe industrielle et agricole. Cependant, même dans cette catégorie, les uns appartiennent à des familles pauvres et les autres à la classe aisée. Aussi nos efforts tendent-ils à rendre notre maison acceptable pour le riche comme pour le pauvre, et à donner à ces malheureux un genre d'existence telle qu'ils ont pu la connaître ou l'ambitionner dans la sphère de leurs idées quand ils possédaient leur intelligence. Nous considérons qu'il serait imprudent de franchir cette limite dans la condition où nous sommes. Ces remarques peuvent s'appliquer aux asiles placés directement sous le contrôle de l'Etat, comme aux institutions privées."

***

Il va sans dire que l'Etat, administrant par l'entremise de fonctionnaires à ses gages, se laisse entraîner à des écarts dont des institutions privées comme l'asile de Québec, sont exemptes, par le fait même de leur situation. Couvrir les passages de tapis, mettre des paillassons aux portes, avoir des marbres pour les chambres des malades riches et orner les murs plus ou moins, deviennent des pratiques fréquentes lorsque l'on tire sur la caisse publique *item* pour *item* et directement. Les malades n'en sont pas mieux traités. La compagnie particulière sait éviter ces faux frais et par là elle se voit en position de soutenir un entretien digne, convenable, efficace et à meilleur marché. " Tout ce qui est luxe doit être écarté d'un établissement de bienfaisance, a dit un spécialiste ; un seul genre de luxe y est obligatoire : c'est celui de la propreté."

Dans les rapports qu'ils ont faits, (année 1868, 1869 et 1871) les inspecteurs du gouvernement disent :

" Rien de ce qui peut tourner au profit des pauvres malheureux qu'on envoie à l'asile de Québec, n'est négligé.

" Demeure gaie et spacieuse ; nourriture saine et abondante proportionnée au besoin de chaque sujet ; habillement convenable et adapté aux saisons ; lits et leur garniture du mieux possible. Les amusements, ces moyens si puissants pour relever les esprits abattus, faire disparaître les soucis, chasser les idées fixes ou les préoccupations fatigantes, viennent, en temps opportun, réjouir d'une manière consolante ces êtres si dignes de pitié.

" Le sort des malheureux qui habitent cette maison, s'ils avaient l'entière jouissance de leurs facultés mentales, serait envié par la plupart de nos habitants de la campagne et par tous les pauvres de la ville.

" Quand nous considérons, en outre, la manière de vivre de la grande masse des habitants du pays, nous restons persuadés que les aliénés ne doivent pas être mieux traités qu'elle, ni habiter des palais pendant que ceux qui paient pour les y loger vivent dans des maisons fort modestes.

" Les malades que renferme l'asile y subissent un traitement vraiment paternel."

Voyez les hospices d'Albany, de Broome, de Cortland, de Delaware, de Madison, de Niagara, de Saint-Lawrence, de Saratoga, de Tioga, aux Etats-Unis, et dites s'il y a une comparaison à faire entre eux, et celui de Québec. Dans les uns, les malades sont littéralement entassés, ou leurs chambres manquent d'air, ou la propreté est forcément négligée ; dans les autres il ne se rencontre que de la paille pour toute literie, ou les sexes sont mêlés, ou les vêtements font défaut, ou les employés ne sont que des geôliers, ou bien encore on y gouverne les aliénés au bout du fouet.

A Beauport, nous avons, d'un côté les médecins-directeurs, propriétaires, intéressés à pousser l'établissement vers tous les progrès que suggèrent l'art et la science et le désir de fortifier leur réputation.

D'un autre côté, il y a le gouvernement qui, par l'intervention de ses inspecteurs, de ses commissaires ou syndics et des députés à la Chambre, contrôle l'œuvre et se tient prêt à réagir au besoin ! C'est la plus grande somme de garantie que nous puissions avoir. D'ailleurs, on sait que l'asile est ouvert à qui veut le visiter.

Les docteurs Landry et Roy sont les médecins-directeurs et les propriétaires ; ils consacrent leurs journées à l'asile. Le docteur Bélanger les assiste comme médecin interne.

Leur existence est vouée à la tâche à la fois émouvante et patriotique que nous leur voyons poursuivre. Le rapport qui vient de nous être envoyé abonde en citations et en commentaires qui attestent avec quelle jalouse ferveur la marche des connaissances acquises dans les autres pays est suivie et combien on s'efforce de les appliquer parmi nous.

***

Abordons un point important qui n'est pas même soupçonné du public.

Le rapport dit : " Dans notre maison, les cas récents et aigus sont moins nombreux que les cas chroniques."

Et pourquoi donc ?

Parceque un faux sentiment de compassion, et, disons le mot, un orgueil mal placé, empêchent d'envoyer les malades à l'asile avant que leur état soit devenu chronique, désespéré.

Qui de nous ne connaît cet état de chose ? J'en parlerais volontiers, mais des voix plus autorisées que la mienne sauront nous rappeler les tristes conséquences de l'incurie qui règne partout à cet égard.

" Le manque d'attentions dues à la classe des aliénés est poussé, dans notre pays, à un point regrettable. Loin de raisonner sérieusement la condition précaire de ces infortunés, et de les soumettre, de suite, à un traitement approprié, on les laisse végéter, pour ainsi dire, au sein de la famille, où leur avenir s'assombrit peu à peu par ce séjour impropre à leur état particulier. Ailleurs, on pousse la négligence jusqu'à n'envoyer ces malades à l'asile qu'après les avoir condamnés à une folie sans remèdes par une indifférence dont on demeure néanmoins responsable. Cet état de choses nous rappelle quelques lignes des écrits du Dr. Berthier, que l'on pourrait, sans exagération, attribuer à notre pays :

" Comment se comporte-t-on envers l'aliéné, dit-il, c'est-à-dire envers nos malades ? On les abandonne à eux-mêmes. On les livre aux empiriques, ou on nous les confie alors que, devenus dangereux soit pour la société, soit pour leurs proches, on juge indispensable de *s'en débarrasser*, c'est-à-dire, alors que mille médications ont échoué et ont passé avec usure, à leur détriment, sur l'organisme ; alors qu'ils sont placés dans les conditions les plus favorables d'incurabilité. C'est ainsi que nos maisons se peuplent d'infortunés, malades depuis 3, 4, 5, 10, 20 et 30 ans qui deviennent une charge infinie pour les familles et pour l'Etat. De la part des parents, c'est un bien mauvais calcul ; de la part des autorités, c'est fausser l'esprit de la loi, et annuler ce qu'elle a d'humanitaire."

Si la séquestration est prompte, la maladie sera facile à combattre, la guérison sera rapide, le séjour à l'asile sera court, et la note d'entretien sera conséquemment moins onéreuse pour l'Etat.

L'on n'envoie aux asiles que les gens que l'on considère comme incurables L'on garde les malades dans les familles au début de leur affliction, en attendant qu'il faille " s'en débarrasser." Quand on s'en débarrasse, il est souvent trop tard.

Toute autre maladie est l'objet de soins empressés de la part des parents, mais les affections mentales, par un caprice inconcevable de la société, ne semblent pas dignes des mêmes attentions. Et pourquoi donc, encore une fois ? Est-il moins pénible d'être malade du cerveau que d'avoir une fièvre lente, une entorse, une mauvaise digestion ?

Si l'on s'arrête à cette considération, le côté dangereux de l'erreur commune se montre bientôt. Mais il y a plus : " l'augmentation annuelle de la population des aliénés non internés est moins rapide que celle de la population des internés." En d'autres termes, si l'on compare l'accroissement de la population de la province de Québec avec le chiffre de l'accroissement des personnes atteintes dans leurs facultés mentales et gardées dans leurs familles, on voit que les aliénés de cette dernière classe deviennent de jour en jour plus nombreux. Le contraire est manifeste dès que l'on reporte le calcul sur les internés ; ceux-ci diminuent (proportion gardée) tandis qu'augmente la population saine.

Il serait possible, par conséquent, de réduire le nombre de tous ces malades en plaçant sans retard dans les asiles ceux qui commencent à donner des signes de démence. Nous avons la preuve qu'une fois rendus là ils seront guéris beaucoup plus vite,—de sorte que si cette excellente coutume était adoptée, le pays y gagnerait infiniment et les familles encore plus.

Nous ne sommes pas, heureusement, dans un état désespéré, sous ce rapport, et c'est le temps d'y voir avant qu'il ne s'aggrave. Les statistiques nous permettent de dire que *l'augmentation de l'aliénation mentale, en raison de l'augmentation de la population saine, est plus faible dans cette Province que dans un grand nombre de pays étrangers.* Le tableau suivant a été fait avec soin :

Ecosse	1 aliéné interné par			606	habitants.
Angleterre	1	"	"	" 615	"
Irlande	1	"	"	" 729	"
Belgique	1	"	"	" 917	"
France	1	"	"	" 967	"
Canada (Prov. d'Ont.)	1	"	"	" 1,044	"
Hollande	1	"	"	" 1,130	"
Canada (Prov. Québec)	1	"	"	" 1,348	"
Danemark	1	"	"	" 1,613	"
Etats-Unis	1	"	"	" 2,173	"
Italie	1	"	"	" 2,962	"
Suède	1	"	"	" 3,219	"
Prusse	1	"	"	" 3,354	"

Voici de nouveaux extraits du rapport :

" On trouve, en consultant les tableaux donnés par Tucke comme ceux d'Esquirol, de Pinel et de leurs successeurs, que le terme moyen des chances de guérison est un peu moins d'un an, et qu'après la troisième année, la probabilité des guérisons n'est que d'un huitième près....Toutes les chances de guérison sont basées sur la date du début de la maladie. Il importe donc à tous ceux qui s'intéressent au succès pratique que notre maison peut offrir, de bien connaître l'origine et la nature de la maladie chez les cas qui nous sont confiés....Un grand nombre de malades sont transférés ici pour y mourir tranquillement, ou d'autres n'y sont amenés que lorsque la pauvreté ou leurs actes de violence ne permettent plus de les garder au sein de la famille. C'est ainsi que les chances de guérison diminuent chaque jour, et que le tableau des décès augmente considérablement....Au point de vue du traitement médical, on comprend la nécessité urgente, pour l'aliéné, de subir un traitement immédiat, c'est-à-dire dès le début de l'accès initial, parceque une maladie, dont la cause se rattache à un passé déjà lointain, subit moins facilement qu'une maladie récente, l'influence bienfaisante du traitement, surtout lorsqu'il s'agit d'affections nerveuses et d'aliénation mentale."

Benjamin Sulte.

(A continuer.)

CAUSERIE FAMILIERE.

Enfin ces détestables élections sont donc finies ! Elles ont passé comme passent toutes les douleurs ; elles ont fini comme finissent toutes les joies ; seul le souvenir leur survit.

Pauvres candidats qui avez succombé dans la lutte, à quelles gémonies ne vouez-vous pas vos électeurs ! Comme vous devez trouver stupides, ignorants et superlativement bêtes ceux qui ont voté contre vous ! Vous n'avez pourtant pas oublié de faire mousser vos talents, votre honnêteté, votre rare probité, vos vertus civiques, sociales et politiques.

Vos amis ont prôné cela sur tous les tons, sur toutes les gammes ; le bedeau même fut tenté de faire chanter toute cette kyrielle à sa cloche.

Mais, vanité des vanités, tout fut en pure perte ; l'électeur ne crut pas, à votre parole *désintéressée*, vos hérauts ne rencontrèrent que des hommes semblables à ceux de l'Ecriture *qui aures habent et non audiunt*, et vous fûtes renvoyé à vos affaires